

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE BORNES ?

À l'origine, les bornes étaient constituées essentiellement de pierre mais le béton pour sa facilité d'utilisation a parfois été utilisé. Dans certains cas les bornes sont réalisées en métal ou en matières plastiques.

Il en existe également composées de plusieurs matériaux avec par exemple une tête en résine de béton et un ancrage métallique.

De nombreuses bornes ont déjà perdu leur emplacement de référence. L'IGN, par cet inventaire, vous propose de sauvegarder la situation de celles qui résistent encore.

ENSEMBLE, LOCALISONS-LES !



ENSEMBLE
LOCALISONS-LES
avec l'appli gratuite ALÉA



POURQUOI RECENSER LES BORNES DE PROPRIÉTÉ ?

Des repères indispensables

Les bornes matérialisent la limite de propriété. Ce sont des repères indispensables et précieux, voire patrimoniaux pour certains mis en place il y a des siècles. Leurs positions constituent des points de calage importants pour améliorer l'exactitude géographique du plan cadastral. Elles permettent de situer sur le site Géoportail des limites de parcelles en cohérence avec les images aériennes de grande précision.

VOTRE COLLABORATION EST PRÉCIEUSE

En tant que propriétaire, maire, membre d'association, acteur et connaisseur de votre territoire, votre collaboration est précieuse pour mener cette opération d'inventaire. La campagne de recensement se déroulera principalement de mars à juillet 2020.

Passée cette date il vous sera néanmoins toujours possible de nous transmettre vos dernières découvertes et ainsi de participer à la sauvegarde de ce patrimoine précieux et complémentaire de nos techniques actuelles de positionnement.

UN INVENTAIRE EN PLUSIEURS ÉTAPES

► Étape 1

Trouver les bornes, notamment les plus anciennes souvent enfouies, cassées parfois mais ayant résisté à l'épreuve du temps. Seule votre connaissance nous permettra de les recenser.

► Étape 2

Grâce à votre participation un géomètre pourra déterminer précisément la position GPS des bornes.

► Étape 3

L'ensemble de ces informations alimentera la base de données de l'IGN pour la mise à jour de la cartographie du territoire.

COMMENT PARTICIPER A CET INVENTAIRE ?

Utilisez l'appli collaborative ALÉA

Pour signaler la position de bornes de propriété, rien de plus simple, téléchargez sur votre smartphone l'application ALÉA, disponible **gratuitement**



- Activez la fonction LOCALISATION de votre téléphone
- Sélectionnez BORNES

Trois clics pour faire votre signalement

- Appuyez sur le BOUTON VERT
- ALÉA détermine alors votre position GPS et vous propose de prendre la PHOTO DE LA BORNE dans son environnement.
- Une fois la photo jugée satisfaisante, cliquez sur VALIDER, étape indispensable, en ayant pris soin de vous positionner le plus près possible de la borne identifiée.

A partir du moment où vous avez validé, le signalement est enregistré et transmis directement à l'IGN. En cas de mauvaise réception l'enregistrement sera conservé et envoyé ultérieurement.

